

Sur les gaz de schiste, les géologues et la géologie.

Par Robert Desjardins, professeur honoraire, Département de géographie, UQAM

Dans le contexte des gaz de shale, les failles et les fractures dans les Basses-Terres du Saint-Laurent ainsi que leur comportement face à une action anthropique sont, somme toute, encore bien mal connus. Ainsi, un inventaire le plus complet possible et une connaissance exhaustive, de l'échelle régionale à l'échelle locale sont nécessaires voir essentiels avant d'entreprendre quelque action que ce soit.

Les décideurs publics, en collaboration avec des spécialistes connus, reconnus et impartiaux devraient donc avoir en main une documentation scientifique suffisamment précise et complète pour prendre des décisions éclairées s'ils ont comme priorité l'intérêt de la population. Il faut donc que ces mêmes décideurs publics déploient tous les moyens qu'ils possèdent (incluant les moyens juridiques) pour aller chercher cette connaissance scientifique actuelle, où qu'elle soit, en faire une évaluation et en pointer les lacunes. Les zones où il y a déjà eu fracturation doivent être prioritaires. Si cette connaissance est manquante, il faut investir dès maintenant afin de procéder à des études indépendantes et ce, aux échelles mentionnées. L'impact d'une action telle que le processus de la fracturation sur le sous-sol et l'eau souterraine s'étend sur plusieurs générations de québécoises et de québécois. Il ne faut pas l'oublier.

En conséquence, la facette géologique apparaît donc fondamentale, incontournable et cruciale dans le débat portant sur les gaz de shale. Pourtant, peu de géologues s'inscrivent à ce débat. Rappelons que l'Ordre des Géologues du Québec a présenté un mémoire au BAPE en novembre 2010. On y propose deux avenues qui, somme toute, n'alimentent que très peu le débat. Ces avenues nous portent plutôt à croire que l'Ordre, sur une assise fort honorable, fait une forme de promotion pour elle-même ainsi que pour ses membres. Or, elle a pour mission principale la protection du public par l'encadrement de l'exercice des géologues et la surveillance de l'exercice en géologie. S'il en est ainsi, sa position par rapport au dossier actuel nous apparaît bien humble! En somme, il faudrait « hausser le ton » et prendre une position claire et ferme pour faire en sorte que l'acquisition d'une connaissance complète et exhaustive en ce qui a trait à l'assise géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent soit une condition préalable à toute forme d'action sur ce territoire habité.